Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Carreleur, veuillez visiter :
bpcarreleur.fr/annales-sujets-et-corriges

BP Carreleur

BP Carrelage mosaïque - E1. Etude, préparation et suivi d’un ouvrage

Session 2017 • Code sujet : **E1** • Durée : **4h30** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Lecture des plans et détermination des cotes X et Y (1 question) **Page 3**

2. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 4**

Sujet officiel (PDF) : https://bpcarreleur.fr/assets/annales/bp-carreleur/U10 - Étude, préparation et suivi d'un ouvrage/2017/BP Carreleur - U10 - Étude, préparation et suivi d'un ouvrage - Session 2017 - 3-Sujet.pdf

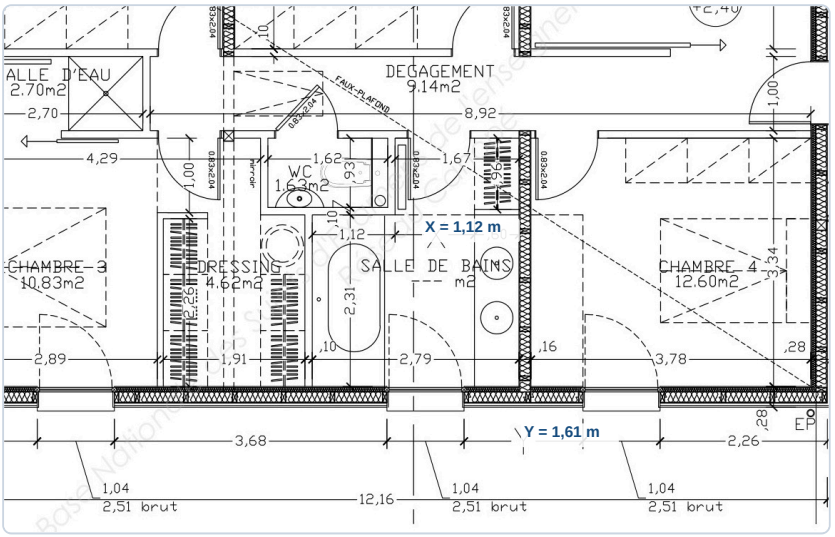
1. Lecture des plans et détermination des cotes X et Y

Le dossier technique présente une habitation neuve en ossature bois à l'aide d'un plan de masse, de façades, de coupes et de plans du rez-de-chaussée. Le plan général et son extrait coté servent à repérer les cotes X et Y à déterminer.

Question X et Y. À partir du plan du rez-de-chaussée et de son extrait coté, déterminer les cotes X et Y indiquées comme manquantes.

Les repères sont identifiés sur l'extrait du plan rez-de-chaussée à l'échelle 1:50. X désigne la cote horizontale de la salle de bains, lue à 1,12 m. Y désigne la cote horizontale portée sous cette zone du plan, lue à 1,61 m. La cote verticale de 2,31 m apparaît également sur l'extrait, mais elle ne correspond pas au repère Y. Les valeurs sont relevées directement sur les cotes du dessin, sans mesurer ni convertir l'échelle.

Cotes X et Y complétées



✓ **RÉPONSE À RETENIR**

X = 1,12 m ; Y = 1,61 m.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2017)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E1 du BP Carrelage mosaïque, session 2017, code E1, dure 4h30 et a un coefficient 4. Le dossier technique porte sur une habitation neuve en ossature bois, présentée par des plans, façades, coupes et descriptifs. La tâche visible consiste à déterminer les cotes X et Y à partir des plans. Elle mobilise la lecture de documents et l'exploitation des dimensions cotées.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le plan général du rez-de-chaussée est à l'échelle 1:100 et son extrait détaillé à l'échelle 1:50.
- Les sols des pièces habitables reçoivent du grès cérame 60 × 60, sauf salle de bains, salle d'eau de la chambre 3 et WC.
- Les salles de bains, salles d'eau et WC sont prévus en grès cérame 45 × 45; le bac à douche reçoit des carreaux antidérapants 5 × 5.
- Les murs et sols des salles de bains et salles d'eau doivent recevoir un SPEC, un SEL ou un SEPI.

Points de vigilance & attentes du jury

- Repérer sur le plan les limites exactes auxquelles se rapportent X et Y.
- Utiliser les dimensions écrites de l'extrait coté avant toute mesure à l'échelle.
- Additionner ou soustraire les segments cotés selon leur emplacement sur le plan.
- Vérifier la cohérence des unités et du résultat avec les dimensions générales du bâtiment.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment déterminer les cotes X et Y sur les plans ?

Repérez les extrémités de chaque cote sur le plan général, puis utilisez l'extrait détaillé et ses dimensions écrites. Additionnez ou retranchez les segments correspondants et vérifiez que le résultat est cohérent avec les dimensions générales.

Q : Quelle échelle faut-il utiliser pour lire les dimensions ?

Le plan du rez-de-chaussée est à l'échelle 1:100 et l'extrait à l'échelle 1:50. Pour déterminer X et Y, privilégiez les cotes imprimées; ne mesurez sur le dessin que si les dimensions nécessaires ne sont pas indiquées.

Q : Le dossier indique-t-il un barème par question ou une répartition du temps ?

Le dossier technique fourni indique une durée officielle de 4h30 et un coefficient 4, mais ne présente pas de barème par question ni de répartition du temps. Il précise que le dossier sujet et d'autres dossiers accompagnent l'épreuve.

Q : Quelles prescriptions de pose et de supports sont citées dans le descriptif ?

Le descriptif renvoie au NF DTU 52.2 P1-1-3 pour les sols et au NF DTU 52.2 P1-1-1 pour les murs intérieurs. Il prévoit un traitement SPEC, SEL ou SEPI des murs et sols des salles de bains et salles d'eau.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpcarreleur.fr/assets/annales/bp-carreleur/U10 - Étude, préparation et suivi d'un ouvrage/2017/BP Carreleur - U10 - Étude, préparation et suivi d'un ouvrage - Session 2017 - 3-Sujet.pdf
Ressources BP Carreleur : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.